

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») s'appliquent à toute vente de produits ou de services (« Vente ») réalisée par la société DTI (RCS LAVAL 403 033 699) (« DIRICKX »). Toute commande implique l'acceptation et l'adhésion sans réserve du client professionnel (l'« Acheteur ») aux CGV qui prévalent sur les documents de l'Acheteur.

Article 2 - Commandes

Rappel : en qualité de professionnel, l'Acheteur est seul responsable de son choix de produits commandés et de leurs adéquations à ses besoins ou à ceux de ses clients (dimensions, côtes, couleurs, gamme ...). Sauf stipulation contraire expresse écrite de DIRICKX, la métrologie des Produits est indiquée avec les tolérances communément admises par les règles de la profession (dimensions, poids unitaires, résistances, etc.).

Modalités : les commandes sont adressées à DIRICKX par écrit et ne valent vente qu'une fois acceptées par DIRICKX, laquelle acceptation peut résulter d'un accusé de réception de commande (« ARC ») ou d'une livraison. Toute Commande est ferme et définitive et engage l'Acheteur quant aux produits et aux quantités. Le minimum de commande est de 700€ HT. Pour toute commande inférieure, un forfait administratif, dont le montant est communicable sur demande, sera appliqué.

Modification/annulation : toute demande de modification ou d'annulation de la commande doit être faite par écrit au plus tard 8 jours calendaires après envoi de la commande à DIRICKX. DIRICKX est libre de l'accepter ou de la refuser. En cas d'annulation de la commande acceptée par DIRICKX, tout éventuel acompte versé sera conservé par DIRICKX. L'Acheteur reconnaît que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil est écartée et qu'il ne pourra, de ce fait, pas se prévaloir des dispositions dudit article.

Article 3 - Livraison

Délais : les délais de livraison mentionnés n'ont qu'une valeur indicative. Un retard de livraison ne peut jamais donner lieu à l'annulation de la commande par l'Acheteur ni à l'octroi de dommages-intérêts.

Modalités : le franco de port est fixé à 2.500 € HT (hors gammes portails, barrières levantes, tourniquets, bornes escamotables). Hors franco de port, le prix du transport en France métropolitaine, supporté par l'Acheteur, est déterminé selon la quantité et la nature du produit livré (incluant notamment les charges, droits et taxes de toute nature).

Risques : les risques relatifs aux produits sont transférés à l'Acheteur dès la remise des produits à l'Acheteur. En cas de vente export, ils sont transférés selon l'INCOTERM convenu entre les parties.

Frais de stockage : A défaut de prise de livraison des produits ayant fait l'objet d'une commande par l'Acheteur, dans les 15 jours suivant la date de livraison convenue, DIRICKX pourra facturer de plein droit des frais de stockage appliquant un forfait de 50 € / semaine puis 100 € / semaine au-delà de la 8^{ème} semaine.

Article 4 - Réception – réclamation - retour

L'Acheteur doit effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur dans un délai de 3 jours à compter de la livraison du produit. La réception sans réserve couvre tout vice apparent, toute manquant ou toute non-conformité apparente. Toute réclamation doit être effectuée par écrit au Service Réclamation (par envoi postal ou à l'adresse mail servicesreclamations@dirickx.com) dans les 8 jours calendaires de la livraison des produits. Lorsque les défauts existants à la livraison ne se révèlent qu'au cours de l'installation ou de la mise en service du produit (barrières levantes, tourniquets, bornes escamotables, gamme portails à l'exception des portillons), l'Acheteur devra les notifier par écrit à DIRICKX, dans un délai de 3 jours suivant la date à laquelle il aura découvert le défaut, et au plus tard dans les 3 mois suivant la livraison des produits. L'Acheteur fournit toutes les justifications nécessaires (y compris, la preuve du respect des délais impératifs susvisés). A réception, DIRICKX se réserve le droit de procéder à toute constatation et vérification sur place.

Tout retour de produit fait l'objet d'un accord écrit formel et préalable de DIRICKX, n'impliquant aucune reconnaissance de responsabilité, et devra être effectué selon ses indications. La réclamation ne suspend pas l'obligation de payer les produits à leur échéance. L'Acheteur obtiendra, le cas échéant et au choix de DIRICKX, soit le remboursement ou le remplacement du produit en cas de vice ou non-conformité apparents.

Article 5 - Conditions financières

Tarifs – prix : les prix de vente sont déterminés sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande, communicable sur simple demande. Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment. Le prix de vente tient compte le cas échéant des conditions particulières accordées à l'Acheteur. DIRICKX ne pratique pas l'escompte.

Délais de paiement : les délais de paiement sont fonction de la limite de crédit accordée par DIRICKX à l'Acheteur, au vu de ses comptes sociaux communiqués à 1^{ère} demande de DIRICKX, de sa notation Banque de France, de l'ancienneté et de la régularité des relations d'affaire, de ses profils payeur et client.

- Délais de paiement de principe sur gammes générales : 1^{ère} commande : 30 % d'acompte à la commande et solde à 30 jours date de facture ; pour les commandes ultérieures sans incident, 45 jours fin de mois ou 60 jours nets date de facture.

- Délais de paiement de principe sur produits spécifiques : 30% à la commande et le solde selon délai fixé par DIRICKX.

En cas de retard de paiement ou de doute fondé quant au recouvrement de la créance, DIRICKX se réserve le droit de demander un paiement comptant à la commande ou de réclamer des garanties ou des avances pour les livraisons ou commandes non encore effectuées, et ce sans préjudice des autres dispositions prévues aux CGV.

Moyens de paiement : les moyens de paiement sont définis par DIRICKX dans l'ARC. DIRICKX se réserve le droit de réclamer à l'Acheteur le règlement par traite acceptée.

Retard de paiement : tout retard de paiement à l'échéance entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux légal en vigueur et l'Acheteur sera redevable d'une indemnité de recouvrement de 40 €. Tout recouvrement de créance entraînera, de plein droit, une majoration de 15% de ladite créance,

sans préjudice des dommages et intérêts que DIRICKX pourrait réclamer. Le défaut de paiement d'une facture à son échéance rend exigible immédiatement les échéances plus éloignées du compte client de l'Acheteur et autorise DIRICKX à refuser toute commande et à suspendre toutes les livraisons en cours et/ou à venir.

Eco-contribution : En tant que producteur de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), DIRICKX est soumis à la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et doit collecter, pour tous ses produits mis sur le marché français, une éco-contribution permettant de financer la gestion de la fin de vie des produits (collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets PMCB). Son n° d'immatriculation au Registre National des Metteurs sur le Marché (IDU) est : FR210056_04GNLX. La part du coût unitaire (l'éco-contribution) supportée pour la gestion des déchets issus de PMCB est répercutée à l'identique et de manière visible à l'acheteur, conformément à l'article R. 543-290-3 du code de l'environnement. Ce coût unitaire ne peut faire l'objet d'aucune réfaction.

Article 6 - Réserve de propriété

Les produits demeurent la propriété intégrale de DIRICKX jusqu'à complet paiement de leur prix, en principal, frais et accessoires, sans que cela ne fasse obstacle au transfert des risques prévu à l'article 3 des CGV. Tous les frais générés par la mise en œuvre de la présente clause sont à la charge exclusive de l'Acheteur. L'Acheteur est impérativement tenu de notifier sans délai à DIRICKX toute revendication ou toute autre intervention de la part de tiers concernant les produits afin de permettre à DIRICKX de s'y opposer et de préserver ses droits. L'Acheteur s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des produits. En cas de revente ou de transformation des produits, l'Acheteur s'engage à régler immédiatement à DIRICKX la partie du prix restant due ou à en avertir DIRICKX afin de lui permettre d'exercer son droit de revendication sur le prix à l'égard du tiers acquéreur.

Article 7 - Garanties

Garantie des vices cachés et de conformité : DIRICKX garantit ses produits contre les défauts cachés jusqu'au premier des deux termes échus que sont l'expiration d'un délai de 2 ans (sauf extension de garantie spécifique) après leur livraison ou le nombre de cycles atteints (ce nombre étant fixé dans la notice technique du produit concerné). Cette garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété de l'Acheteur au jour de l'appel en garantie.

Garanties commerciales DIRICKX : ces garanties (anticorrosion, etc.) peuvent être accordées sur certains types de produits et selon les conditions définies au Livret de garanties édité par DIRICKX téléchargeable sur son site internet. La version applicable de cette garantie est celle en vigueur au moment de la date de livraison du produit.

Exclusions de garantie : la garantie est exclue, notamment :

- lorsque les produits ont subi une usure liée à une adaptation ou un montage spécial, anormal ou non, réalisé sans respecter l'accord ou l'avis préalable de DIRICKX, et en dehors de sa surveillance ;
- lorsque les conditions d'installation, d'utilisation, d'entretien ou de performances des produits ne respectent pas les préconisations de DIRICKX ;
- lorsque les produits ont subi une transformation, incorporation dans quel que construction ou dispositif que ce soit, ou lorsqu'ils ont reçu un traitement de surface, une altération de quelle que nature que ce soit avant leur emploi.
- Lorsqu'un client professionnel, n'a pas rempli ses obligations de contrôle de sécurité semestrielle lorsqu'il en est tenu en vertu des articles R4224-12, R4224-13 du code du travail et 9 l'arrêté n° TEFT93 01288A du 21 Décembre 1993.

La garantie donne droit, au choix de DIRICKX, soit au remplacement soit à la réparation des pièces défectueuses soit au remboursement du produit, à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts ou indemnisation quel qu'ils soient. Toute mise en jeu d'une garantie ne dispense pas l'Acheteur de régler les factures à leur échéance.

Article 8 - Responsabilité

L'Acheteur est seul responsable de l'usage qu'il fait des produits et de tous dommages pouvant en résulter. En tout état de cause, la responsabilité de DIRICKX est limitée aux seuls dommages prévisibles et directs subis par l'Acheteur (à l'exclusion des pertes d'exploitation, de chances, le manque à gagner, les préjudices dits « par ricochet » etc.), dans le plafond du montant du prix des produits litigieux, définitivement encaissé par DIRICKX, au jour où sa responsabilité est recherchée. L'Acheteur ne pourra à aucun moment solliciter le recours à un tiers pour l'exécution des obligations de DIRICKX ou une réduction de prix, en dérogation aux articles 1222 et 1223 du Code civil.

Article 9 - Droits de propriété intellectuelle

DIRICKX est titulaire de droits de propriété intellectuelle notamment sur les produits, les prestations, les documentations commerciales et techniques des produits, ce que l'Acheteur reconnaît. DIRICKX est en outre propriétaire de diverses marques (y compris figuratives). Toute utilisation par l'Acheteur des marques de DIRICKX nécessite son accord préalable et écrit et ne doit pas porter atteinte à l'image de DIRICKX.

Article 10 – Traitement des données personnelles

L'Acheteur est informé que des données personnelles pourront être collectées par DIRICKX, dans le cadre de la relation commerciale afin d'exécuter ses obligations, de répondre à une exigence légale ou réglementaire ou à des fins promotionnelles. Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire pour satisfaire aux obligations légales. Les personnes physiques dont les données personnelles ont été recueillies par DIRICKX disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime et à la prospection et devront adresser une demande à DIRICKX.

Article 11 - Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV sont soumises au droit français. A défaut de résolution amiable, tout litige est de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de LAVAL, même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.